

**L'APPUI**  
**DE** **L'ÉTAT**  
**À**  
**L'ACTION**  
**EXTÉRIEURE**  
**DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

The title is presented in a series of overlapping, rounded rectangular shapes that resemble sticky notes or speech bubbles. The text is in a bold, sans-serif font. The background is a solid purple color. Silhouettes of people in various colors (yellow, light blue, white, pink, dark blue) are scattered around the text, some appearing to walk or stand on the 'notes'.



**F**ace aux enjeux globaux, le ministère des Affaires étrangères et du Développement international se félicite du rôle croissant des autorités locales au Sud et au Nord et de la nécessité d'établir de nouveaux partenariats, tant avec **les pays émergents** qu'avec les **interlocuteurs traditionnels de la France en Afrique**, sur le **pourtour méditerranéen**, dans le **monde francophone** et dans le voisinage de nos collectivités territoriales françaises des **Outre-Mer**.

La stratégie de l'État concernant les orientations de l'action extérieure des collectivités territoriales s'inscrit dans une volonté politique forte que la France défend, depuis plusieurs années, de reconnaissance internationale du rôle des autorités locales dans les politiques de développement, de l'importance de **la gouvernance locale dans les Objectifs du Développement Durable (ODD)**.

Ce document souligne le caractère essentiel de l'action extérieure des collectivités territoriales au travers d'un apport de savoir-faire et de compétences techniques, mais aussi par le message politique d'amélioration de la gouvernance et de démocratie locale qu'elle porte.

**En Europe**, la France a été très active pour que progresse la place des autorités locales dans les politiques de développement, aussi bien au Conseil européen, qu'au Comité des régions et au Parlement européen.

La coopération décentralisée constitue une opportunité réelle de  **fédérer les énergies de différents acteurs** collectivités territoriales et leurs groupements, associations nationales d'élus, réseaux régionaux et thématiques) pour l'attractivité des territoires.

## SOMMAIRE

L'APPUI INSTITUTIONNEL.....	3
L'ACTION DES COLLECTIVITÉS .....	4
UNE STRATÉGIE ADAPTÉE .....	5
L'ÉTAT DES LIEUX .....	6
LE PORTAIL.....	7
L'ATLAS FRANÇAIS.....	10
LES APPELS À PROJETS.....	12
PACT2 .....	13
LA BOURSE-PROJETS .....	14
E-APD .....	15
LES PARTENAIRES ET RÉSEAUX.....	16-18

# L'APPUI INSTITUTIONNEL: DE LA POLITIQUE D'AIDE À LA POLITIQUE DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE



## LA COMMISSION NATIONALE DE LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE (CNCD):

*Instance de dialogue de dialogue interministérielle  
entre l'État et les collectivités territoriales*

Rattachée au Premier ministre et réunissant tous les acteurs de la coopération décentralisée, la CNCD est le principal lieu d'échanges et de propositions, sur l'action extérieure des collectivités territoriales. Le Secrétariat général de la Commission et la mise en œuvre de sa politique sont assurés par le Délégué pour l'Action Extérieure des Collectivités Territoriales (DAECT) qui est chargé de la coordination interministérielle.



## L'AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT:

La responsabilité accrue offerte aux opérateurs du MAEDI permet à l'AFD de développer des partenariats de maîtres d'ouvrage avec les collectivités territoriales *en lien avec la DAECT*. À titre d'exemple, l'AFD soutient des actions de coopération décentralisée en complément d'un projet au bénéfice d'une collectivité étrangère. En complémentarité avec la DAECT, l'AFD apporte ainsi son appui à des collectivités françaises sur des thématiques ou des géographies considérées prioritaires.



## LA DÉLÉGATION POUR L'ACTION EXTÉRIEURE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (DAECT):

*Votre interlocuteur au sein du ministère des Affaires  
étrangères*

La DAECT est chargée de définir et de mettre en œuvre, en concertation avec les ambassades et la CNCD, la stratégie de soutien et de développement des coopérations décentralisées. Elle agit comme un centre de ressources et d'appui aux collectivités territoriales: soutien juridique, services d'information, analyse et conseils auprès des collectivités. Elle met en place des outils favorisant la mise en cohérence et la mutualisation (assises bilatérales, portail de la coopération décentralisée, publications). Depuis plusieurs années, la DAECT apporte, dans le cadre d'appels à projets, son soutien aux projets menés par les collectivités territoriales ainsi qu'aux réseaux nationaux et aux structures de concertation ou de coordination régionale.

### SOUTIEN / PARTENARIAT AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES:

- Ambassades de France (services de coopération et d'action culturelle)
- Institut français
- Ubifrance et AFII
- Agence Française d'Expertise Technique Internationale
- Chambres de commerce

# L'ACTION EXTÉRIEURE À L'INTERNATIONAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

**ENSEMBLE D'INITIATIVES ET D'ACTIONS DE COOPÉRATION ET DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE** menées par des collectivités territoriales françaises (régions, départements, communes et intercommunalités) avec des autorités locales étrangères : jumelages, aide humanitaire et d'urgence, projets de développement, échanges techniques, actions de rayonnement culturel, opérations de promotion économique (aide à la création d'entreprises, appui aux acteurs économiques, microcrédits).

**ENGAGEMENT POLITIQUE PUBLIC** s'inscrivant dans des modes de gouvernance et logiques de développement local durable.

**DOMAINES D'INTERVENTION AU CŒUR DES GRANDS ENJEUX GLOBAUX** (lutte contre la pauvreté, sécurité alimentaire, eau et assainissement, patrimoine urbain et naturel, cohésion sociale, éducation et formation, promotion des droits de l'homme, technologies de l'information...).

**PARTENARIATS PERMETTANT UN VÉRITABLE PARTAGE DE COMPÉTENCES ET DE SAVOIR-FAIRE** dans une logique d'intérêts mutuels et de renforcement d'expertise pour les deux territoires.

## LES ASPECTS LÉGISLATIFS : ACCOMPAGNER ET SÉCURISER



**Loi mars 1982**  
permet la coopération trans-frontalière frontières terrestres et maritimes de la France (ex : Nord-Pas-de-Calais/Kent).

**Circulaire mai 1983**  
créé la DAECT.

**Loi février 1992**  
autorise les collectivités territoriales françaises à signer des conventions avec des autorités locales étrangères et crée la Commission Nationale de la Coopération Décentralisée (CNCD).

**Loi février 2005 (loi Oudin-Santini)**  
permet aux communes, aux établissements publics de coopération intercommunale, aux syndicats mixtes chargés des services publics d'eau potable et d'assainissement ainsi qu'aux agences de l'eau d'affecter jusqu'à 1 % de leur budget spécifique

à des actions de coopération et de solidarité internationale.

**Loi décembre 2006**  
Loi sur l'énergie électrique et le gaz en coopération décentralisée (1 %).

**Loi janvier 2007 (loi Thiollière)**  
conforte et élargit la loi du 6 février 1992 en assurant une meilleure sécurité juridique de la collectivité territoriale vis-à-vis des recours fondés sur la notion d'« intérêt local ».

**Loi du 7 juillet 2014**  
(relative à la politique de développement et de solidarité internationale)  
L'Art. 14 sécurise l'action extérieure des collectivités territoriales et introduit le « 1 % déchets ».

# UNE STRATÉGIE ADAPTÉE AUX PAYS PARTENAIRES: 4 ORIENTATIONS DU MAEDI

# 1

## AVEC LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT

L'État français privilégie le soutien à la gouvernance locale, le développement durable, le développement économique local, l'agriculture autosuffisante, la lutte contre le changement climatique et, d'une manière générale, le renforcement des compétences des collectivités territoriales pertinentes pour la réalisation des Objectifs du Développement Durable.

# 3

## AVEC LES PAYS ÉMERGENTS

La priorité est donnée à l'innovation, au développement durable, aux actions relatives au climat, à la coopération universitaire et économique dans le cadre de partenariats.



# 2

## AVEC LES PAYS OÙ LA FRANCE EST REPRÉSENTÉE

Là où une demande des partenaires locaux étrangers se manifeste, les collectivités territoriales assurent à la France une présence plus sélective et plus lisible, sur des thèmes d'intervention mieux définis, en privilégiant les domaines d'excellence des collectivités locales (eau, assainissement, patrimoine, ingénierie culturelle, actions sur la fracture numérique, formation professionnelle).

# 4

## AVEC LES COLLECTIVITÉS EUROPÉENNES ET PLUS LARGEMENT LES COLLECTIVI- TÉS DES PAYS DÉVELOPPÉS

La France souhaite donner un nouveau souffle aux coopérations et jumelages existants au moyen d'échanges de bonnes pratiques, de partenariats avec les sociétés civiles, de coopération économique. La France développe aussi des modalités appropriées à la situation des nouveaux voisinages et à l'espace méditerranéen, en renforçant les dynamiques propres à la coopération transfrontalière.

# L'ACTION INTERNATIONALE DES COLLECTIVITÉS: ÉTATS DES LIEUX



Patrimoine et gouvernance urbaine : Veliko Turnovo (Bulgarie) / Bayonne (© ville de Veliko Turnovo)



Accès à l'eau potable au Niger - Dankassari / Cesson-Sévigné (© Réseau Tarbiyya Tatali)

## LES CHIFFRES

➔ 13 500

PROJETS DE  
COOPÉRATION  
DÉCENTRALISÉE

➔ 4 800

COLLECTIVITÉS  
TERRITORIALES  
FRANÇAISES

➔ 9 000

COLLECTIVITÉS  
PARTENAIRES

➔ 146

PAYS

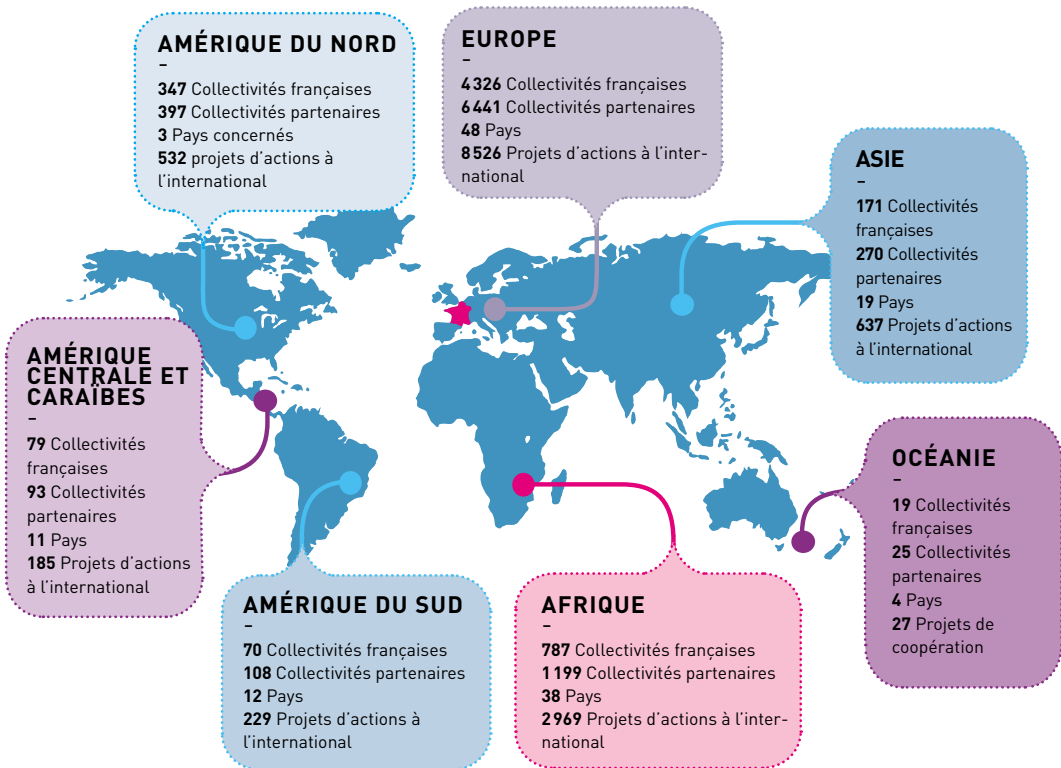


Économie verte et équitable au Burkina Faso (© Ministère des Affaires étrangères)

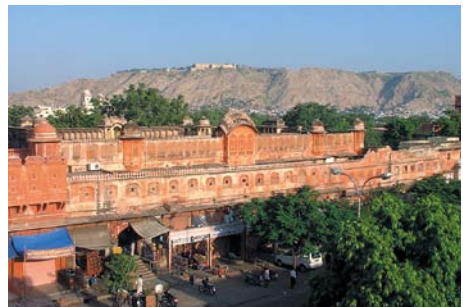


Gestion des déchets au Mozambique - Maputo et Matola / Conseil général de Seine-Saint-Denis (© Conseil général de Seine Saint-Denis)

# CARTOGRAPHIE DE LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE



Soutien aux professionnels de la santé en Mongolie - Aïmag de l'Uvurkhangai / Conseil général de l'Allier (© Association APAU)



Coopération Jaipur/région Midi-Pyrénées (Palais des vents à Jaipur, © ANVPAH & VSSP)

# LE PORTAIL DE LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE SUR FRANCE DIPLOMATIE

Des actualités et des outils au service de tous les acteurs de la coopération décentralisée.

## LANCÉ EN 2009 PAR LA CNCD,

le portail de la coopération décentralisée est un outil interministériel et multipartenaires qui offre à tous les acteurs de la coopération décentralisée des actualités et e-services pratiques. Il répond tout d'abord aux exigences **de visibilité et de lisibilité des actions menées à l'international par les collectivités territoriales**. Il répond ensuite à la nécessité d'améliorer la cohérence de la réponse française aux enjeux globaux, dans le respect de l'autonomie de gestion des collectivités territoriales, tout en recherchant, dans la concertation et dans le travail en réseau, une meilleure efficacité et une plus grande coordination.

Outil fiable d'informations, il vise à une meilleure connaissance de la coopération décentralisée. En offrant des outils numériques (dont l'Atlas français de la coopération décentralisée, la Bourse-projets et un espace professionnel réservé), il constitue également **un outil de travail, d'échanges et de mutualisation**.

### E-APPELS À PROJET : PROCÉDURE DE DÉPÔT ET D'INSTRUCTION DÉMATÉRIALISÉE

Les collectivités territoriales, les préfetures, les ambassades, les ministères et opérateurs disposent d'un accès personnel à un espace dédié au dépôt, à la consultation et à la gestion en ligne des appels à projet en soutien à la coopération décentralisée.

### UNE BOURSE-PROJETS DE LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

Cette bourse d'échanges recense des demandes de partenariat des collectivités locales de nos pays partenaires et qui peuvent intéresser des collectivités territoriales françaises. Pour chaque projet, vous disposez d'informations détaillées. Une cartographie interactive par pays permet de visualiser sur une carte la position géographique du projet de développement local en demande de coopération.

”

[www.diplomatie.gouv.fr/cncd](http://www.diplomatie.gouv.fr/cncd)

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES,  
AMBASSADES, PRÉFETURES,  
ASSOCIATIONS, MINISTÈRES  
ET OPÉRATEURS...

CE PORTAIL EST LE VÔTRE



## Action extérieure des collectivités territoriales

### La coopération décentralisée en une infographie animée

L'action extérieure des collectivités territoriales associe des collectivités françaises et étrangères pour mener des projets de coopération dans les domaines de la culture, de l'éducation, du développement durable, et de l'économie.

Les collectivités accompagnent les entreprises en même temps qu'elles contribuent des projets de développement ou mettent des politiques de soutien à la gouvernance locale.

De la Bretagne au Mali, du nord de Strasbourg à Volgograd en Russie, plus de 13 000 projets de coopération sont conduits par près de 5 000 collectivités françaises. Des partenariats sont ainsi engagés avec quelque 10 000 collectivités étrangères dans 145 pays.

Le ministère des Affaires étrangères, en lien avec d'autres acteurs, accompagne la mise en œuvre de cette coopération décentralisée.

Cette infographie interactive en trois langues (français, anglais et espagnol) vous présente la coopération décentralisée, ses acteurs et des exemples de projets.



**ACTUALITÉS ET AGENDA**  
 Des grands événements, actualités juridiques, cofinancements, activités de la CNCD...

**L'EXTRANET « CNCD À LA CARTE » : UN ESPACE PROFESSIONNEL RÉSERVÉ**  
 L'Extranet de CNCD vous permet de bénéficier d'informations exclusives et met à votre disposition des services et des outils qui vous sont strictement réservés : archiver, gérer en ligne vos dossiers de demande de cofinancement, mettre à jour vos fiches de coopération, remplir la télédéclaration annuelle de l'APD, consulter vos actualités préférées, conserver en format pdf les extractions de données que vous aurez effectuées dans l'Atlas à partir du moteur de recherche.

**E-APD : TÉLÉDECLARATION DE L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT**  
 Plus rapide et plus simple, la télédéclaration annuelle de l'Aide publique au développement des collectivités territoriales permet de mieux valoriser, dans les instances internationales, l'effort qu'elles accomplissent en matière d'aide au développement. La France est le seul État membre de l'OCDE à avoir dématérialisé cette procédure de recensement de données qui facilite les démarches administratives des collectivités territoriales, permet de disposer de données plus fiables ainsi que de statistiques croisées automatisées.

**L'ATLAS FRANÇAIS DE LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE**  
 L'Atlas français de la coopération décentralisée recense de manière cartographique toutes les actions internationales menées par les collectivités territoriales françaises. Outil de travail et de mise en réseau, l'Atlas propose une cartographie précise de l'ensemble des coopérations décentralisées, des fiches-projets ainsi que de nombreux services pratiques (recherches, mise à jour en ligne, extraction de données...).

# L'ATLAS FRANÇAIS DE LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

Un outil au service de la cohérence et de l'efficacité des actions extérieures des collectivités territoriales.



## L'ATLAS FRANÇAIS DE LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

recense de manière cartographique et sous forme de fiches-projets toutes les actions internationales menées par les collectivités territoriales françaises : coopérations décentralisées (y compris les jumelages) et l'ensemble des actions ponctuelles ou non conventionnées. 13 494 projets à travers le monde menés par plus de 4 700 collectivités territoriales de 146 pays.

L'Atlas français de la coopération décentralisée répond aux exigences de lisibilité et de visibilité des actions menées par les collectivités territoriales.



VITRINE POUR LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES, L'ATLAS DE LA CNCD EST UN VÉRITABLE OUTIL AU SERVICE DE LA MUTUALISATION ET DES SYNERGIES.

### CARTOGRAPHIE INTERACTIVE

L'Atlas met à votre disposition une cartographie interactive des projets menés par les collectivités territoriales par continent, pays, région, département, ou ville.

### MOTEUR DE RECHERCHE PERFORMANT ET EXTRACTIONS DE DONNÉES

À votre disposition, un moteur de recherche performant : recherche par mots clés, avec des critères multiples (thématiques, financements, pays, région française, ville...), recherche par données croisées, cartographie des résultats de vos recherches en France et dans le pays partenaires, enregistrement de vos cartes dans votre espace personnel.

Recherche avancée



France Diplomatique

Commission Nationale de la Coopération Décentralisée

Espace de dialogue et de concertation

Atlas et Bourse projets

Accès Monde

Continent : Asie

Sous-continent : [ ]

Pays : [ ]

Rechercher Réinitialiser

Extême-Orient

- 110 collectivités territoriales (françaises) engagées à l'étranger
- 141 collectivités locales (paritaires)
- 3 collectivités locales en recherche de coopération avec une collectivité territoriale française
- 223 projets de coopération décentralisée
- 52 projets dans le cadre d'autres actions extérieures
- 4 demandes de coopération (Bourse projets)
- 4 pays concernés

### ÉTAT DES LIEUX CHIFFRÉ

Au niveau mondial, par continent, par pays. Vous trouverez également l'aide publique au développement (par pays, par collectivité, par région, par département...).

### RECENSEMENT DÉTAILLÉ DES PROJETS MENÉS

L'Atlas permet de naviguer par continent, par pays, par région, par département et par collectivité territoriale. Pour chaque projet mené, une fiche-projet détaillée est consultable à l'écran (thématique, objectifs, description, historique, contexte, financements, partenaires en France et dans le pays partenaire, contacts, volontaires du progrès...).

Rechercher Réinitialiser

Accès Monde Amériques et Caraïbes Amérique du Sud

Afficher / cacher :

Coopérations décentralisées Autres actions extérieures Demandes de coopération

Affiner la recherche

Type de collectivité territoriale : [ ]

Thématique : [ ]

Sous-thématique : [ ]

Sous-sous-thématique : [ ]

Filter Réinitialiser

Au niveau sous-continent

Le tableau ci-dessous résume les données pour les coopérations décentralisées et autres actions extérieures :

Pays	Collectivités territoriales françaises	Nombre de projets	Thématiques
Brazil	20	89	11
Chili	10	43	10
Argentine	18	40	9
Peru	18	34	10

[www.diplomatie.gouv.fr/cncd](http://www.diplomatie.gouv.fr/cncd)

# APPELS À PROJETS COFINANCÉS PAR LE MAEDI



## DES APPELS À PROJETS ANNUELS ET TRIENNAUX

Le MAEDI soutient la coopération décentralisée entre collectivités françaises et autorités locales étrangères, liées par convention, sur la base des orientations géographiques et thématiques de la politique de coopération de l'État.

## DES APPELS À PROJETS

et Fonds en soutien à la coopération décentralisée permettent par ailleurs de cofinancer des projets entre collectivités territoriales françaises et autorités locales étrangères partenaires (Argentine, Autorités palestiniennes, Chili, Chine, Inde, Maroc, Mexique et Tunisie).

## UN APPEL À PROJET AVEC LE PNUD

dans le cadre du programme ART qui encourage et soutient des Programmes-cadres nationaux de coopération pour la Gouvernance et le Développement Local.

## AU TOTAL

—  
**PRÈS DE 250  
PROJETS ONT  
ÉTÉ COFINANCÉS  
EN 2014 POUR  
UN MONTANT  
TOTAL DE PLUS DE  
7 MILLIONS  
D'EUROS.**

Les zones privilégiées par les collectivités territoriales sont : l'Afrique francophone, la Chine et l'Asie du Sud-Est. On constate également un engagement en progression en Amérique latine et des percées dans l'Afrique lusophone et anglophone.

# PACT2: PROGRAMME D'APPUI À LA COOPÉRATION THÉMATIQUE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Le programme PACT 2 permet d'octroyer aux collectivités territoriales françaises qui le souhaitent, un label d'« expertise internationale » sur la base des compétences ou des savoir-faire clairement identifiés dans un domaine d'excellence, pour une durée de 3 ans.

## UN LABEL POUR L'EXPERTISE



### QUI PEUT DÉPOSER UNE CANDIDATURE ?

Une collectivité ou groupe de collectivités pouvant associer des partenaires territoriaux (ex : hôpitaux, universités, pôles de compétitivité, associations...).

### PROCÉDURE DE DÉPÔT DES DOSSIERS AUPRÈS DE LA DAECT

Le dossier de candidature comporte trois volets : **Description des compétences ou des savoir-faire de la collectivité territoriale** (ex : traitement des déchets, maîtrise d'ouvrage), mais couvrir également un champ d'activités plus vaste (ex : mise en place d'un Agenda 21). **Présentation des éléments sur lesquels s'appuie la collectivité** (intérêts, expériences, valorisation). **Description des conditions de mobilisation de l'expertise** (contraintes de durée, géographiques, fonctionnelles).

### PROCÉDURE DE MOBILISATION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES LABELLISÉES POUR LES MISSIONS À L'ÉTRANGER

La mise en œuvre de missions de coopération thématique s'effectue soit sur initiative de la collectivité, soit sur demande du ministère ou ambassade. Ces missions sont soit de courte durée (participation à un séminaire, mission d'expertise ponctuelle...), soit de plus longue durée (assistance à maîtrise d'ouvrage). Sont exclus, les dispositifs d'appui permanent à une autorité locale partenaire.

**Financement** : prise en charge par le MAEDI des frais de transport et éventuellement de frais d'hébergement ; la collectivité territoriale mettant le personnel, des partenaires territoriaux ou des élus concernés à la disposition de ces missions ; l'appel à l'expertise pourra aussi concerner l'accueil d'une délégation étrangère désireuse de bénéficier de l'expertise de la collectivité française.

**PRÈS DE 40 PROJETS LABELLISÉS (LISTE DISPONIBLE EN LIGNE)**

# BOURSE-PROJETS DE LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

Une Bourse-projets de la coopération décentralisée présente les demandes de coopération et de jumelages issues des autorités locales de nos pays partenaires. L'animation et la gestion de cette bourse d'échanges sont confiées aux Ambassades de France.

## UN OUTIL AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DE NOUVELLES COOPÉRATIONS DÉCENTRALISÉES.

Cette bourse permet d'avoir une meilleure connaissance de la demande des collectivités locales de nos pays partenaires en terme de projets de développement local (développement urbain, patrimoine, développement durable, services publics locaux, eau et assainissement, culture, éducation, santé...). Elle constitue un outil au service du développement de nouvelles coopérations décentralisées. Elle peut aider les collectivités locales d'Europe et des pays en développement à trouver un partenaire dans le but commun de collaborer pour améliorer la vie de leurs citoyens.

L'inscription de projets dans la Bourse-projets n'implique pas de financement du ministère des Affaires étrangères.



## POURQUOI UNE BOURSE-PROJETS DE LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE ?

La Bourse de la coopération décentralisée répond à une demande faite lors de la Conférence des ambassadeurs qui s'était tenue en 2007. Les ambassades reçoivent régulièrement des demandes de coopération décentralisée avec la France. Elle répond à une volonté de développer les coopérations décentralisées dans certains pays où les collectivités territoriales françaises sont peu ou pas présentes. La France est le seul pays membre de l'Union européenne à disposer d'une Bourse de la coopération décentralisée.

### LA BOURSE DE LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE C'EST :

- 137 PROJETS  
EN DEMANDE DE COOPÉRATION
- 109 COLLECTIVITÉS  
LOCALES ÉTRANGÈRES
- 34 PAYS  
À LA RECHERCHE DE  
COOPÉRATION AVEC UNE  
COLLECTIVITÉ TERRITORIALE  
FRANÇAISE

# TÉLÉDÉCLARATION DE L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Comme chaque année, dans le cadre de l'enquête menée par la Direction générale du Trésor pour le Comité d'aide au développement (CAD/OCDE), il est demandé, au titre de l'article L. 1115-6 du Code général, à toutes les collectivités territoriales de télédéclarer les données portant sur leurs versements au titre de l'aide publique au développement.

**e-APD**  
Télédéclaration de l'Aide  
publique au développement  
des collectivités territoriales

Les résultats de cette télédéclaration sont pris en compte par le ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie et par l'OCDE dans le Rapport annuel sur la coopération pour le développement dans lequel apparaissent les montants des collectivités.

**À NOTER QUE CETTE TÉLÉDÉCLARATION EST UNE CONDITION D'OCTROI D'UN COFINANCEMENT DU MAE.**

## À QUI S'ADRESSE LA TÉLÉDÉCLARATION DES MONTANTS ALLOUÉS AU TITRE DE L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT (APD)?

Elle s'adresse à toutes les collectivités territoriales françaises (les conseils régionaux, les conseils généraux, les établissements publics de coopération intercommunale et les communes) :

Les données doivent être saisies en ligne dans la télédéclaration **entre mai et juin de chaque année.**

L'aide publique au développement des collectivités territoriales est estimée à près de 62 millions d'euros chaque année dont près des trois quarts sont destinés au continent africain.

## POURQUOI MA COLLECTIVITÉ DOIT-ELLE TÉLÉDÉCLARER SES MONTANTS FINANCIERS?

Ce recueil de données financières permet de valoriser l'effort des collectivités territoriales en matière d'aide au développement.

# LES PRINCIPAUX ACTEURS PARTENAIRES :

## ADRESSES UTILES

### ASSOCIATIONS ET GROUPES DE COLLECTIVITÉS FRANÇAISES

---

---

#### ADF

Assemblée des Départements de France  
[www.departement.org](http://www.departement.org)

---

---

#### AFCCRE

Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe  
[www.afccre.org/fr](http://www.afccre.org/fr)

---

---

#### AMF

Association des Maires de France  
[www.amf.asso.fr](http://www.amf.asso.fr)

---

---

#### AMGVF

Association des Maires des Grandes Villes de France  
[www.grandesvilles.org](http://www.grandesvilles.org)

---

---

#### ARF

Association des Régions de France  
[www.arf.asso.fr](http://www.arf.asso.fr)

---

---

#### CUF

Cités Unies France  
[www.cites-unies-france.org](http://www.cites-unies-france.org)

### LE PARTENARIAT CITÉS UNIES FRANCE

Une convention entre l'association CUF et le MAE donne à l'association une mission d'animation et de coordination afin de promouvoir et de coordonner les actions des collectivités territoriales, engagées dans la coopération internationale. Cette collaboration se concrétise par l'animation de groupes pays et thématiques, l'organisation de colloques et publications, et par une information réciproque sur les appels à projets de la DAECT et les projets des collectivités françaises.

### STRUCTURES RÉGIONALES D'APPUI À LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

Depuis le milieu des années 1990, un certain nombre de régions françaises ont mis en place des dispositifs régionaux d'échange, d'appui et de concertation de la coopération décentralisée et de solidarité internationale, à l'initiative conjointe de l'État et de collectivités locales et/ou d'associations. Ces réseaux bénéficient d'un soutien financier du MAE/DAECT.

**Alsace** (Ircod, [www.ircod.org](http://www.ircod.org)),  
**Aquitaine** (Cap Coopération, [www.capcooperation.org](http://www.capcooperation.org)),  
**Auvergne** (Cerapcoop, [www.cerapcoop.org](http://www.cerapcoop.org)),  
**Basse Normandie** (Horizons Solidaires, [www.horizons-solidaires.org](http://www.horizons-solidaires.org)),  
**Bourgogne** (Bourgogne Coopération, [www.bourgognecooperation.org](http://www.bourgognecooperation.org))  
**Centre** (Centraider, [www.centraider.org](http://www.centraider.org)),  
**Franche-Comté** (Cercoop, [www.cercoop.org](http://www.cercoop.org)),  
**Lorraine** (MultiCoolor),  
**Midi-Pyrénées** (Midi-Pyrénées Coop Dev', [www.mpcoopdev.org](http://www.mpcoopdev.org))  
**Nord-Pas-de-Calais** (Lianes Coopération, [www.lianescooperation.org](http://www.lianescooperation.org)),  
**Poitou-Charentes** (CASI-PC, [www.casi-poitou-charentes.org](http://www.casi-poitou-charentes.org)),  
**Provence-Alpes-Côte d'Azur** (Territoires solidaires, [www.territoires-solidaires.com](http://www.territoires-solidaires.com)),  
**Rhône-Alpes** (Resacoop, [www.resacoop.org](http://www.resacoop.org)).



# RÉSEAUX IMPLIQUÉS DANS LES INSTANCES EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES

## **L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DES RÉGIONS FRANCOPHONES**

**(AIRF)** est une organisation internationale représentative des pouvoirs régionaux ; elle rassemble aujourd'hui plus de 192 membres, représentants de collectivités régionales de 28 pays. Le but est d'établir entre ses membres des échanges d'informations, d'expériences et de formations touchant leurs domaines d'activités.

[www.regions-francophones.com](http://www.regions-francophones.com)

## **L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DES MAIRES FRANCOPHONES (AIMF)**

est le réseau des élus locaux de 252 membres représentant 49 pays où le français est la langue officielle, la langue de communication ou une langue largement utilisée. Opérateur officiel de l'OIF, elle favorise les échanges d'expériences, mobilise l'expertise territoriale francophone et finance des projets de développement.

[www.aimf.asso.fr](http://www.aimf.asso.fr)

## **LA MISSION OPÉRATIONNELLE**

**TRANSFRONTALIÈRE (MOT)** est à la fois une structure associative et interministérielle chargée d'apporter une assistance opérationnelle aux projets transfrontaliers.

[www.espacestransfrontaliers.eu](http://www.espacestransfrontaliers.eu)

## **CITÉS ET GOUVERNEMENTS LOCAUX**

**UNIS (CGLU)** est une organisation mondiale qui regroupe les autorités locales et les réseaux de 136 pays. Elle a pour objectif la mobilisation de l'action locale en faveur des Objectifs du Millénaire pour le développement des Nations Unies. La DAECT participe aux activités de CGLU et de sa Commission Méditerranée dont le siège est à Marseille.

[www.cities-localgovernments.org](http://www.cities-localgovernments.org)

## **ORGANISATION DES RÉGIONS UNIES/ FORUM GLOBAL D'ASSOCIATIONS DE RÉGIONS (ORU/FOGAR)**

L'organisation regroupe plus de 900 régions sur les cinq continents. Elle promeut les échanges entre les Régions membres et de nouvelles règles de gouvernance au niveau global, incluant l'échelon régional, faisant entendre la voix des Régions dans la mondialisation.

[www.regionsunies-fogar.org](http://www.regionsunies-fogar.org)

## **PLATEFORME EUROPÉENNE DES AUTORITÉS LOCALES ET RÉGIONALES POUR LE DÉVELOPPEMENT (PLATFORMA)**

coordonne la voix des collectivités territoriales auprès des institutions européennes.

[www.platforma-dev.eu](http://www.platforma-dev.eu)

## **PORTAIL DE LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE EUROPÉENNE MIS EN PLACE PAR LE COMITÉ DES RÉGIONS DE L'UNION EUROPÉENNE**

[www.lra4dev.cor.europa.eu/portal/fr/Pages/welcome.aspx](http://www.lra4dev.cor.europa.eu/portal/fr/Pages/welcome.aspx)



# PRINCIPAUX RÉSEAUX THÉMATIQUES ET GÉOGRAPHIQUES

## **ASSOCIATION NATIONALE DES VILLES ET PAYS D'ART ET D'HISTOIRE ET DES VILLES À SECTEURS SAUVEGARDÉS ET PROTÉGÉS**

(ANVPAH & VSSP)

L'ANVPAH & VSSP, réunit plus de 170 villes et territoires qui souhaitent partager leurs expériences sur les politiques de protection et de valorisation du patrimoine. Une convention signée avec le MAE a permis de renforcer la présence des collectivités territoriales françaises dans les Balkans, au Mali et en Inde.

[www.an-patrimoine.org](http://www.an-patrimoine.org)

## **PROGRAMME SOLIDARITÉ EAU**

(Ps-Eau)

Réseau d'organismes français et étrangers intervenant pour l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans les pays en développement.

[www.pseau.org](http://www.pseau.org)

## **LE FONDS POUR LA PROMOTION DES ÉTUDES PRÉALABLES, DES ÉTUDES TRANSVERSALES ET DES ÉVALUATIONS**

(F3E)

Réunissant des ONG, des collectivités territoriales et des établissements publics de santé (EPS) français, l'association intervient en fournissant une aide à l'évaluation des coopérations, la production de guides et d'outils, l'organisation d'échanges et de formations.

[www.f3e.asso.fr](http://www.f3e.asso.fr)

## **CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE**

(CNFPT)

Les missions du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) sont d'accompagner tous les agents territoriaux dans leur développement statutaire et professionnel, d'être partenaire des collectivités territoriales et d'anticiper les évolutions du service public pour garantir une formation et une offre de service adaptées en 2012.

[www.cnfpt.fr](http://www.cnfpt.fr)

## **ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS DE L'ACTION EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (ARRICOD)**

Depuis une vingtaine d'années, les métiers liés à l'Europe et à l'International dans les collectivités se sont imposés au sein des administrations décentralisées. L'ARRICOD a participé dès 1994 aux réflexions sur le développement des relations internationales des collectivités (coopération transfrontalière, européenne, de solidarité internationale, diplomatie des collectivités...) et des métiers qui en découlent.

[www.arricod.fr](http://www.arricod.fr)

## **PARTENARIAT FRANÇAIS POUR LA VILLE ET LES TERRITOIRES**

(PFVT)

Le PFVT fédère l'ensemble des acteurs français de la coopération urbaine : administrations, établissements publics, collectivités territoriales et associations d'élus, professionnels de l'urbain, entreprises privées, ONG, universités organismes

de recherche et de formation. Il vise à constituer une plateforme multi-acteurs d'échanges, d'information et de capitalisation des expériences sur la ville et la coopération urbaine.

[pfvt@afd.fr](mailto:pfvt@afd.fr)

---

---

### **LA FÉDÉRATION NATIONALE DES AGENCES D'URBANISME (FNAU)**

Regroupe 53 organismes publics d'étude et de réflexion sur l'aménagement et le développement des grandes agglomérations françaises.

[www.fnau.org](http://www.fnau.org)

---

---

### **FÉDÉRATION DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX DE FRANCE**

Des échanges et des coopérations se sont développés en Europe mais également en Amérique Latine (Brésil, Chili, Argentine, Uruguay), dans le bassin Méditerranéen, en Afrique, et en Asie.

[www.parc-naturels-regionaux.tm.fr](http://www.parc-naturels-regionaux.tm.fr)

---

---

### **RÉSEAU DES VILLES EUROMED**

Regroupement de collectivités locales au centre de la dynamique euro-méditerranéenne.

[www.reseau-euromed.org](http://www.reseau-euromed.org)

---

---

### **AVEC (ASSOCIATION DES VILLES EURO- PÉENNES DE CULTURE)**

Réseau spécialisé dans la valorisation du patrimoine

[www.avecnet.net](http://www.avecnet.net)

---

---

### **AGENCE RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES NOUVELLES ÉNERGIES D'ILE-DE-FRANCE (ARENE)**

Créée en 1994, l'ARENE, organisme « associé » au Conseil régional d'Ile-de-France, participe à la mise en œuvre du développement durable. Elle accompagne les collectivités territoriales et les acteurs régionaux dans leurs démarches : prospection, valorisation d'innovations, information, sensibilisation, ateliers et forums...

[www.arenidf.org](http://www.arenidf.org)

---

---

### **VILLES INTERNET**

Réseau e-Atlas

[www.villes-internet.net/](http://www.villes-internet.net/)



### Cinq

Présence des collectivités territoriales sur cinq continents

### Coopération / Collectivités

Partager les savoir-faire et compétences pour un développement durable et solidaire

### Cohérence / Coordination

Articuler l'action extérieure des collectivités territoriales avec l'action de l'État

### Concertation / Commission CNCD

Espace de dialogue et de concertation entre associations représentatives et réseaux de pouvoirs locaux

### Collaboration

Associations d'élus et réseaux de solidarité internationale entre collectivités

### Contribution

Soutien au processus de décentralisation et amélioration de la gouvernance locale



commission nationale de la coopération décentralisée

### Convergence

Approche territoriale globale, transversale, multiniveau et multipartenaire

### Connaissances

Échanges, transferts, mutualisations

### Cofinancement

Appui financier de l'État français aux projets de coopération décentralisée des collectivités territoriales

### Communication / Cartographie

Visibilité et lisibilité des actions à travers le portail de la coopération décentralisée

#### CONTACT

Ministère des Affaires étrangères et du Développement international  
Direction générale de la Mondialisation, du Développement et des Partenariats (DGM)  
Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales (DAECT)

adresse : 57 Boulevard des Invalides, 75007 PARIS  
téléphone : 01 43 17 62 70 / 01 43 17 62 64  
courriel : [secretariat.dgm-aect@diplomatie.gouv.fr](mailto:secretariat.dgm-aect@diplomatie.gouv.fr)  
site internet : [www.diplomatie.gouv.fr/cncd](http://www.diplomatie.gouv.fr/cncd)

